

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 14 mars 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2022.581

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 24 novembre 2021, en lien avec le Dossier médical électronique (DMÉ ou système équivalent), au Dossier clinique informatisé (DCI ou système équivalent) ou au Dossier Santé Québec (DSQ, incluant le Carnet Santé Québec) entre le 15 novembre 2016 et le 15 novembre 2021, vous désirez obtenir tout document:

- Faisant référence aux exigences et aux règles de surveillance de la journalisation des consultations;
- Mentionnant le nombre d'individus détenteurs d'un accès à ces systèmes et/ou les professions ou métiers pour lesquels un accès au dossier peut être accordé;
- Faisant état ou dénombrant les déclarations d'incidents-accidents qui touchent les bris de confidentialité impliquant ces systèmes;
- Au sujet d'événement sentinelle lié à un bris de confidentialité lors de la consultation de ces systèmes.

Vous trouverez sous les onglets 1 et 2 les renseignements répondant à votre demande.

... 2

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur par intérim,

Original signé par

Robin Aubut-Fréchette

p. j. 3

N/Réf. : 22-CR-00055-28